

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre XXVI : Les enlèvements.

(le 21 octobre 1916, à **Ath**).

Vers le 1^{er} octobre, les autorités (...) de chacune des quatre-vingt-onze communes du Tournaisis, reçurent également l'ordre de fournir les listes de chômeurs. Toutes refusèrent. Le général Hopffer, commandant de l'*Étape*, demanda alors à chaque commune sa liste électorale et, muni de cette liste ainsi que des notes du *Meldeamt*, réquisitionna tous les ouvriers, avec ou sans ouvrage. (...) Le Tournaisis frémissait de rage, de terreur, de désespoir.

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur Paul de Reul, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »

Il s'agit de quelque **76** pages (anglaises + françaises) pour ce seul chapitre. Nous les reproduisons d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

VILLE D'ATH
AVIS IMPORTANT

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Ath, porte à la connaissance de ses concitoyens, que par ordre de l'autorité militaire allemande, il doit dresser et lui remettre une liste de tous les chômeurs d'Ath (hommes), comprenant nom de famille, prénom, date de naissance, nationalité, profession ou métier.

A cette fin les inscriptions seront reçues à l'hôtel de ville le lundi 23 octobre, dans l'ordre suivant :

De 9 à 10 heures. Les personnes dont les noms commencent par les lettres A, B, et C.

De 10 à 11 h. Les personnes dont les noms commencent par la lettre D.

De 11 à 12 h. Les personnes dont les noms commencent par les lettres E, F, G, H, I, J, K.

De 12 à 13 h. Les personnes dont les noms commencent par les lettres L, M, et N.

De 3 à 4 h. Les personnes dont les noms commencent par les lettres O, P, Q, R, S.

De 4 à 5 h Les personnes dont les noms commencent par les lettres T, U, V, W, X, Y, et Z.

Sont considérées comme chômeurs, toutes les personnes qui reçoivent un soutien quelconque des soutiens publics. Par soutien public on entend aussi le soutien de la Commission for Relief in Belgium (Comité National de Secours).

